

Décision

Générale

colonial

Décision n° 542 29/05/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent Corrêa (Paul), de l'infanterie coloniale, désigné pour servir « hors cadres » en Côte Française des Somalis, et arrivé à Djibouti le 19 mai 1952, est affecté au Dépôt de la Milice de la C.F.S. pour compter du jour de son débarquement. Il prendra les fonctions de comptable «matériel», à compter de cette même date, en remplacement de l'adjudant Lelong rapatriable.